

L'équivalence au label Flamme verte 7 étoiles est évaluée au cas par cas à partir des caractéristiques techniques de l'appareil. Merci de contacter l'AGEDEN pour plus de renseignements (Tél. 04-76-23-53-50).

☞ **INSTALLATEUR** : Installateur qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) QUALIBOIS par QUALIT'ENR ou QUALIBAT ENR Bois. (Retrouvez la liste des installateurs qualifiés sur : <http://www.renovation-info-service.gouv.fr/professionnels>).

● DEMANDE DE SUBVENTION (1^{ère} étape) :

Votre demande d'aide devra comprendre les pièces suivantes :

- Une lettre de sollicitation adressée au Président de la Communauté du Pays Voironnais, exposant vos motivations pour remplacer votre chaudière.
 - Une copie complète du dernier avis d'imposition.
 - Un justificatif de propriété : copie de votre taxe foncière et copie de votre taxe d'habitation (copie de la première et dernière page de la taxe d'habitation). Si vous êtes nouvel arrivant, faire parvenir une copie de l'acte notarié ou bail.
 - Un devis détaillé relatif aux travaux envisagés et établi à votre nom.
 - Le formulaire de demande de subvention ci-après complété et signé.
 - Un relevé d'identité bancaire (RIB) strictement conforme à l'identité du demandeur figurant sur le formulaire, le devis et le justificatif de résidence principale.
 - Une photo de la chaudière à remplacer, en plan large afin de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé. Celle-ci pourra être utilisée par le Pays Voironnais pour ses besoins de communication.
- **Une fois votre dossier accepté par le Pays Voironnais, un courrier d'attribution de subvention vous sera adressé vous indiquant le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre, sous réserve de réalisation des travaux.**

● DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION (2^e étape):

A l'issue de la réalisation des travaux, nous vous remercions de nous faire parvenir les documents suivants :

- La facture certifiée acquittée de l'installateur indiquant explicitement le temps de travail et le coût horaire. (différencier le coût de la main d'œuvre de la fourniture)
- L'attestation de fin de travaux dûment complétée et signée.
- L'attestation d'élimination de l'ancien appareil à faire signer par l'organisme de recyclage : ferrailleur ou déchèterie du Pays Voironnais.
- Une photo illustrant la réalisation des travaux. Celle-ci pourra être utilisée par le Pays Voironnais pour ses besoins de communication.

→ **Le paiement de la subvention sera effectué en un seul versement à réception (et vérification) de ces documents.**

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2019
CONVERSION D'UNE CHAUDIÈRE INDIVIDUELLE
FIOUL OU GAZ PROPANE**



IDENTIFICATION DU DEMANDEUR MAÎTRE D'OUVRAGE

Nom et prénom :
Nombre de personnes composant le ménage : 1 2 3 4 5 Plus de 5 :
Revenu Fiscal de référence :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Courriel :

LE BÂTIMENT CONSIDÉRÉ

Adresse (si différente) :
Code postal : Commune :
Date d'acquisition :

L'INSTALLATEUR

Nom : Prénom :
Raison sociale :
N° SIRET et APE :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Courriel :
N° qualification RGE :

LA CHAUDIÈRE REMPLACÉE ET INSTALLÉE

Type de chaudière remplacée
Marque / Modèle/ Puissance :
Année d'acquisition de la chaudière remplacée :
Type de chaudière installée :
Marque / modèle :
Labellisation Flamme Verte 7* : oui équivalent
Puissance nominale du matériel installé (en kW) :
Rendement (en %) :
Émissions de poussières à 10% d'O₂ (en mg/Nm³) :
Coût du matériel HT :
Coût de la main d'œuvre HT :

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

☞ Je m'engage à utiliser correctement ma nouvelle chaudière au bois, notamment en l'entretenant régulièrement et en brûlant un combustible de qualité.

☞ J'accepte le principe de visite sur site (sur rendez-vous) permettant de vérifier la situation avant travaux et/ou de constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.

☞ J'accepte d'être contacté(e) en vue d'une communication et d'un témoignage sur ma nouvelle chaudière au bois : oui non

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de cette aide, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indûment perçues.

Je déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts.

Le demandeur – maître d'ouvrage
Daté et signé

L'aide à la conversion des chaudières individuelles fioul et gaz propane est financée par la Communauté du Pays Voironnais. Les données collectées pourront être utilisées à des fins statistiques par les financeurs, uniquement dans le cadre du suivi et de l'évaluation de ce dispositif.

Votre interlocuteur mandaté par la Communauté du Pays Voironnais est L'ASSOCIATION POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ÉNERGIE (AGEDEN).

Le présent formulaire et les pièces à joindre sont à envoyer, préalablement à la réalisation des travaux, à :

AGEDEN

(Aides Pays Voironnais)

14, avenue Benoît Frachon

38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES



Renseignements : 04 76 23 53 50 ou aides-pays-voironnais@ageden38.org